



# SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889  
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme  
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

## Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 19 janvier 2021

**Présents :** J.MARTIN, J.FARCY, Y.MONIN, V.LECOMTE, D.BALAVOINE, S.DUHEN, A-M.BECHET, P.BUTEUX, M.CAGNARD, H.LEVE, L.NIVELLE, L.JOSSE, C.DAMAGNEZ, M-L.SAVREUX

**Excusée :** L.BALESSENT

**Secrétaire de séance :** M-L.SAVREUX

Madame le Maire motive l'absence de Laurence BALESSENT qui, en raison de sa qualité d'associée dans la société BIOENERGIE CENTULOISE qui porte le projet de méthaniseur, ne peut pas assister aux débats, ni prendre part au vote du Conseil Municipal.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 novembre 2020 :

Adopté à l'unanimité

### Demande d'ajouts à l'ordre du jour :

- Informations sur le bâtiment de la Poste situé rue de l'hôpital

Adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

### 1- Avis sur le projet d'exploiter une unité de méthanisation présentée par la société BIOENERGIE CENTULOISE :

Les débats débutent.

La question est posée de savoir quelle serait l'issue du projet si le Conseil Municipal (CM) émettait un vote majoritairement défavorable :

- Madame le Maire indique que le dernier mot revient à la préfecture, quelque soit l'issue du vote. Les obligations de prescription de la préfecture sont revenues fin décembre en mairie. Il n'y a aucune prescription relative au chemin de la Presle et précise que l'entretien du chemin revient à la société porteuse du projet.

Monsieur MONIN indique que le permis de construire est revenu et que toutes les instances consultées ont émis un avis favorable au projet. Depuis lundi 19 janvier 2021 ont lieu des fouilles archéologiques sur le site.

Monsieur NIVELLE demande à qui incombera la facture d'électricité :

- Cela reste à la charge de la société porteuse du projet.

Monsieur BALAVOINE (SRA) demande si une convention sera signée concernant le chemin de la Presle :

- Monsieur MONIN de répondre qu'en mars un constat d'huissier sera établi aux fins de signature d'une convention.

Monsieur NIVELLE questionne sur le flux routier ainsi que sur la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) car le lieu où s'implanterait l'unité de méthanisation n'était pas constructible. Il demande également si le site est classé.

- Madame le Maire indique n'y avoir aucune annotation sur le flux routier et qu'en tant qu'agriculteur, il a le droit de bâtir à cet endroit.

Monsieur BALAVOINE indique que le bâtiment sera classé SEVESO du fait que l'activité soit liée à la manipulation de substances dangereuses. Il demande où sera épandu le digestat qui au final s'avère émaner de l'ammoniaque, d'où la dangerosité du site et de l'épandage futur.

- Madame le Maire indique que plusieurs habitants sont venus déposer des documents qui ont été transmis en préfecture.

Monsieur NIVELLE indique avoir été sollicité par un des associés porteur du projet de l'unité de méthanisation afin de savoir ce qu'il allait voter.

Monsieur BALAVOINE indique qu'il a également été sollicité par un des associés qui lui proposait de visiter une unité de méthanisation. Il indique que la demande s'est faite un peu trop tardivement (dans la semaine précédant la tenue du Conseil Municipal). Il aurait été préférable d'associer les habitants de la commune et tenir une réunion publique bien plus en amont.

- Madame le Maire de répondre qu'il y a eu une réunion avec les associés.
- Plusieurs conseillers découvrent la tenue de cette réunion et regrettent de ne pas en avoir été informés.

Madame SAVREUX indique avoir été interpellée par des centulois qui pensent que le fait d'avoir connaissance du projet et de ne pas en avoir parlé au moment de la tenue des élections municipales n'est pas correct et aurait pu faire changer certains votes. Que ces mêmes centulois estiment avoir été bernés car le projet d'unité de méthanisation était bel et bien un argument électoral.

Madame le Maire indique que la commune de SAINT-RIQUIER est dans le classement « Pays d'art et d'Histoire » et que chacun autour de la table connaît son attachement pour les bâtiments exceptionnels de la commune. Et d'ajouter que depuis des années elle se bat pour que soit reconnu le patrimoine exceptionnel de la commune.

Monsieur BALAVOINE ajoute que le fait d'avoir voulu faire plaisir à deux centulois, pénalise toute une population.

**Abstention : 3** (S.DUHEN, P.BUTEUX, L.JOSSE)

**Contre : 4** (D.BALAVOINE, V .LECOMTE, L.NIVELLE, M-L.SAVREUX)

**Pour : 7** (M.CAGNARD, C.DAMAGNEZ, A-M.BECHET, H.LEVE, J.FARCY, Y.MONIN, J.MARTIN)

## 2- Informations sur le bâtiment de la Poste, rue de l'hôpital :

Madame le Maire indique que le bâtiment est en vente au prix de 115 000 €. La commune pourrait se porter acquéreur du bâtiment en vue d'y créer un commerce. Madame le Maire aimerait que s'y installe un fleuriste qui manque à la commune depuis la fermeture du commerce de Madame et Monsieur RIVIERE. Le montant pour la rénovation n'étant pas encore connu, des devis vont être demandés pour chiffrer le coût des travaux. Une réunion sera organisée dès lors que tous les éléments seront réunis pour se prononcer sur l'achat ou non du bâtiment. Le souhait est de ne pas endetter la commune.

Adopté à l'unanimité

### Questions diverses

**Daniel BALAVOINE (SRA)** demande ce qu'il en est du sondage relatif à la tenue d'un marché dans la commune. Madame le maire indique qu'au regard des circonstances sanitaires actuelles, les élèves du lycée agricole d'ABBEVILLE qui s'en occupent sont pour le moment confinés. Les élèves ont déjà recensé huit producteurs.

- Yves MONIN n'est pas d'accord pour la création de ce marché invoquant le fait que les producteurs ne paieront pas de taxes professionnelles ni de droit de place.
- Sophie DUHEN propose de commencer par un marché estival ou nocturne.

**Maryse CAGNARD** demande s'il ne serait pas possible de planter des haies afin d'éviter le ruissellement des eaux et les inondations comme celles de la semaine passée.

- Laurent NIVELLE indique que pour éviter cela il faut planter des haies non pas en contrebas mais sur le plateau.
- Anne-Marie BECHET souhaite que cela soit imposé aux agriculteurs.

**Madame le maire** indique avoir reçu de la préfecture des informations relatives à la vaccination des personnes âgées de plus de 75 ans. Un questionnaire sera remis par la mairie. Celui-ci sera anonyme, sauf si la personne concernée ne peut se déplacer du fait d'une pathologie empêchant le déplacement ou imposant le maintien à domicile. Le sondage partira ensuite en préfecture, mais il n'y a pas d'informations supplémentaires quant à la vaccination.

- 150 résidents de l'EPHAD sur un effectif de 177 seront vaccinés ce dimanche par les médecins de SAINT-RIQUIER.
- Il a été demandé un recensement des salles par la communauté de communes ; la vaccination se fera à CRECY EN PONTHEU.

**Marie-Laure SAVREUX** demande quand le site de la commune sera opérationnel.

- Madame le Maire de répondre, quand l'agent en charge du site sera revenu de congés maladie.

**Laurence JOSSE** indique avoir découvert le projet d'unité de méthanisation lors du conseil municipal du mois de juin 2020 et demande ce qu'il en est du projet évoqué lors de ce même conseil, à savoir la centrale béton.

- Yves MONIN répond que celle-ci était prévue en face de la coopérative, sur un terrain de Madame CROISE, mais que le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) n'a pas rendu d'avis.
- Il précise également que ce projet est celui d'une ses relations mais qu'il ne peut se concrétiser sur ce site pour une question d'urbanisme.

**Marie-Laure SAVREUX** cite l'incident qui s'est produit à l'intersection Rue du Hamel / RD925

- Yves MONIN répond que la personne concernée est venue en mairie et que les dégâts seront pris en charge par les assurances respectives.

**Marie-Laure SAVREUX** fait part de la question d'un habitant, à savoir pourquoi des pots de fleurs ont été installés devant le 6 place de l'église, face au monument aux morts.

- Madame le Maire répond que c'est suite à la demande d'une riveraine, afin de gérer le stationnement de la clientèle d'un commerce situé un peu plus bas. Elle précise ce choix a été fait pour protéger le passage piétons situé à ce niveau.

**Marie-Laure SAVREUX** indique que certains habitants sont toujours gênés par les véhicules du garage qui sont stationnés n'importe comment sur le trottoir.

- Joël FARCY d'invectiver « *tu veux qu'on fasse quoi, qu'on le ferme le garage ?* »

**Sophie DUHEN** indique un problème d'éclairage au niveau du passage piéton situé devant l'école, demande quand auront lieu les cours d'informatique et quels sont les résultats du concours des illuminations de Noël.

- Joël FARCY répond que la demande est en cours concernant les cours d'informatique
- Hubert LEVE indique les lauréats du concours :

Illuminations des façades :

1<sup>er</sup> Monsieur FROUARD

2<sup>ème</sup> Madame LEVE

3<sup>ème</sup> ex-aequo Madame FOURY et Monsieur HOUARD

Illuminations maison et jardin :

1<sup>er</sup> Monsieur PRIEZ

2<sup>ème</sup> Madame GODET Christine

3<sup>ème</sup> Monsieur GODET Alain

**Hubert LEVE** précise que le concours a réuni 28 participants :

- 16 pour les façades et 12 pour les maisons et jardins.
- Les récompenses sont des bons d'achats à utiliser chez les commerçants de la commune.

**Hubert LEVE** indique qu'en tant que responsable des salles, les annulations continuent pour cet été, mais que des locations sont faites pour 2022.

**Joël FARCY** répond à une question posée lors du précédent CM sur le passage des encombrants.

- Le contrat qui dure depuis des années va s'arrêter le 30 avril 2021.
- A compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, tous les villages seront au même niveau et les habitants devront utiliser les sacs prévus à cet effet puisque les containers, recevant les plastiques et les cartons, situés près du local technique de la commune devraient être retirés.

Clôture de séance à 21 H 10.

**Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :**

- Valérie LECOMTE
- Daniel BALAVOINE
- Publié le 20 janvier 2021